



**PROCÈS-VERBAL COMPLET**  
**DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 07 OCTOBRE 2022**

*Le vendredi 07 octobre 2022,*

*Le Conseil Municipal légalement convoqué le vendredi 30 septembre 2022, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Jean DELEUME, Maire.*

Présents BOULON Baptiste, CIRETTE Laurent, CHEVALIER Véronique (arrivée à 18h40), CLÉMENT Odile, DELEUME Jean, FAVARCQ Thierry, GIEMZA Samuel, PETIT David

Pouvoir(s) MERLE Isabelle à CHEVALIER Véronique (à partir de 18h40)

Excusé(s)  
sans pouvoir : -

Non excusé(s) : HUMBERT Marie

*Formant la majorité des membres en exercice.*

Début de séance : 18h32

*Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.*

*Samuel GIEMZA est désigné pour remplir cette fonction.*

Ordre du Jour :

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 02 septembre 2022

Point sur les dossiers d'urbanisme en cours

Convention Territoriale Globale

Cimetière communal

Festivités de fin d'année

Éclairage public et illuminations de fin d'année

Questions et informations diverses

\*\*\*\*\*

2022/OCTOBRE/001

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SEPTEMBRE 2022

Aucune remarque formulée.

Après délibération, avec 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu ainsi présenté.

2022/OCTOBRE/002

POINT SUR LES DOSSIERS D'URBANISME EN COURS

1/ CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION (CUa)

Pétitionnaire : Alexandre YLMAZ

Date : 12 septembre 2022

Adresse : 3 Chemin des Traces

Pétitionnaire : Maître Emmanuel CLERGET

Date : 27 septembre 2022

Adresse : 42 Route du Veudre

Pétitionnaire : SENDEL Thomas

Date : 03 octobre 2022

Adresse : 11 Route du Veudre

2/ CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNEL (CUB)

Néant

3/ DECLARATION PREALABLE

**GIEMZA Samuel - 4 Route de l'Eglise**

Projet : réfection du mur d'enceinte de la propriété en parpaing. Hauteur du mur : 0,8m Hauteur des piliers : 1,70m. Pose d'une rambarde sur le mur. Mur enduit ton pierre

Date de dépôt : 01 septembre 2022

Date d'envoi : 02 septembre 2022

Demande de pièces complémentaires : 29 septembre 2022

#### 4/ PERMIS DE CONSTRUIRE

##### **ETABLISSEMENTS WEBER - 2 Chemin d'Oliveau**

Projet : Construction d'un bâtiment agricole à toiture photovoltaïque destiné au stockage de fourrage. Couverture du bâtiment en double pente couverte par un bac acier de couleur bleu gris RAL 5008. Façade nord, sud, est et ouest ouvertes. Local onduleur collé au bâtiment de dimensions 1,80 X 1,80

Date de dépôt : 05 septembre 2022

Date d'envoi : 26 septembre 2022

Etat du dossier : En cours d'instruction

Arrivée de Véronique CHEVALIER à 18h40

#### 2022/OCTOBRE/003

##### CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La CAF a présenté aux élus de la Communauté de Communes Loire et Allier le 8 mars 2022 et à ses techniciens le 17 mai 2022 la Convention Territoriale Globale (CTG).

Il s'agit d'une convention de partenariat entre la CAF et une ou plusieurs collectivités, voire d'autres partenaires institutionnels, signée pour une période de 4 à 5 ans et qui portera sur les axes prioritaires de la branche famille mais éventuellement également sur d'autres champs selon les territoires.

Cette convention sera issue d'un diagnostic du territoire élaboré en collaboration avec les services de la CAF et définissant un projet social de territoire.

Elle permettra le maintien des financements CAF. En effet, si une commune n'est pas couverte par une CTG, elle ne pourra plus obtenir de financements, notamment dans le cadre des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) amenés à disparaître.

Actuellement, 4 CEJ couvrent 5 des 6 communes que compte l'EPCI :

- Un co-signée par les communes de Magny-Cours et Saint-Parize-le-Châtel et les communes de Challuy, Gimouille, Saincaize et Sermoise qui s'appuie sur le Centre Social de Magny-Cours
- Un co-signée par la commune de Sauvigny-les-Bois et 2 communes de la CC Sud-Nivernais qui s'appuie sur le Centre Social d'Imphy
- Un co-signée par la commune de Mars/Allier et 6 communes de la CC Nivernais Bourbonnais qui s'appuie sur le Centre Social de Saint-Pierre-le-Moûtier
- Un couvrant la commune de Saint Eloi

A noter que le CEJ concernant les communes de Magny-Cours, Saint-Parize-le-Châtel et les 4 communes de Nevers Agglomération cosignataires, est arrivé à échéance le 31/12/2021. Il est donc très important d'engager la démarche avant fin 2022 pour que les communes en question continuent d'obtenir des financements dans le cadre de la thématique 'enfance - jeunesse'.

C'est l'objet de la présente délibération qui propose de définir le périmètre, qui pourra être évolutif et s'engager dans la démarche de préfiguration de la future CTG.

Il est rappelé que Nevers Agglomération ne proposera pas de CTG couvrant l'ensemble de ses communes membres et que de ce fait les communes de Challuy, Gimouille, Saincaize et Sermoise ont émis le souhait de cosigner la CTG engagée entre les communes de la CC Loire et Allier.

Il est donc proposé de :

1/ Définir le périmètre de la future CTG, périmètre qui se veut évolutif le cas échéant :

- Chevenon, Magny-Cours, Mars-sur-Allier, Saint Eloi, Saint-Parize-le-Châtel, Sauvigny-les-Bois, Challuy, Gimouille, Saincaize et Sermoise

2/ S'engager dans la démarche de Convention Territoriale Globale en prévoyant une 1ere réunion de synthèse courant septembre entre les communes précitées et en constituant 2 instances chargées du suivi de la démarche, à savoir :

- Un Comité de pilotage stratégique qui sera animé par un chef de projet local avec les élus signataires et/ou les DGS, un représentant de la direction et le chef de projet Caf
- Un Comité de pilotage opérationnel décomposé ou non en comités techniques thématiques, avec le chef de projet Caf, des élus, des partenaires institutionnels, locaux, associatifs, habitants...

3/ D'autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Préfigure le périmètre de la future Convention Territoriale Globale sur les 6 communes membres de la CC Loire et Allier ainsi que les communes de Challuy, Gimouille, Saincaize et Sermoise ;
- S'engage dans la démarche de préfiguration de la Convention Territoriale Globale qui couvrira le périmètre énoncé précédemment ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- Précise que cette délibération sera adressée aux Maires de Challuy, Gimouille, Sermoise et Saincaize pour passage en conseil municipal afin de valider le périmètre et l'engagement dans la démarche conjointe.

#### 2022/OCTOBRE/004

##### CIMETIERE COMMUNAL

Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de mettre à jour le plan du cimetière utilisé dans le logiciel NÉOCIM car il n'y a plus d'emplacement disponible à la vente dans celui-ci (concession et colombarium).

Cette mise à jour est en cours. Il est précisé que celle-ci sera effectuée gratuitement par le fournisseur de logiciel.

Le Maire indique qu'il est nécessaire aussi de faire prévoir des emplacements dédiés aux cavurnes. Des devis ont été demandés.

Une réunion de la commission cimetière est fixée le jeudi 3 novembre 2022 à 14h00 en mairie.

#### 2022/OCTOBRE/005

##### FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE

##### TÉLÉTHON 2022

Thierry FAVARCQ informe le conseil municipal que la Communauté de Communes Loire Allier (CCLA) organise le TÉLÉTHON 2022 les 2 et 3 décembre 2022. Le déroulement de ces deux journées sera communiqué ultérieurement.

##### NOËL DES ENFANTS : 03 décembre 2022

Le conseil municipal décide de maintenir cette manifestation importante pour les enfants de la commune. Il est précisé que le format retenu sera adapté aux conditions sanitaires (réunion autour de l'arbre de Noël à la salle communale Georges LÉGER ou passage du Père Noël au domicile des enfants).

## REPAS DES ANCIENS : 04 décembre 2022

Le conseil municipal décide également de maintenir cette manifestation importante pour les aînés de la commune, en fonction des conditions sanitaires en vigueur. M. Le Maire prendra attache auprès du traiteur pour réserver cette date.

## VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ : 07 janvier 2023

Les vœux de la municipalité sont maintenus, en fonction des conditions sanitaires en vigueur. Il est précisé que le format retenu sera adapté aux conditions sanitaires (réunion à la salle communale Georges LÉGER ou FaceBook Live)

## 2022/OCTOBRE/006

### ÉCLAIRAGE PUBLIC ET ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE

#### ÉCLAIRAGE PUBLIC

Afin de contribuer à l'effort collectif d'économies d'énergies, les horaires d'éclairage public vont être modifiés comme suit :

- A 6h30, du lundi au vendredi,
- Pas d'éclairage le matin les samedis et dimanches,
- Jusqu'à 21h00 du lundi au jeudi et le dimanche,
- Jusqu'à 22h00 les vendredis et samedis

Un arrêté va être pris en ce sens afin d'informer la population de ces changements.

Le conseil s'interroge sur le coût relatif pour le remplacement de tous les éclairages publics de la commune par des ampoules LED.

Le Maire précise au conseil que seules les ampoules ne peuvent pas être changées ; il est nécessaire, pour des raisons techniques, de changer toute la tête de l'éclairage, ce qui occasionne un surcoût non négligeable.

Une étude réalisée en 2020 (à actualiser) révèle la somme totale de 155 882,40 € TTC avec une part communale de 55 186,80 €.

<u>Hameaux</u> :	83 684,40 € TTC	<u>Participation communale</u> :	28 894,80 €
<u>Eglise</u> :	6 792,00 € TTC	<u>Participation communale</u> :	2 830,00 €
<u>Bourg</u> :	28 446,00 € TTC	<u>Participation communale</u> :	10 482,00 €
<u>Parking Mairie</u> :	4 080,00 € TTC	<u>Participation communale</u> :	1 020,00 €
<u>Route du Veurdre</u> :	32 880,00 € TTC	<u>Participation communale</u> :	11 960,00 €

Le Maire indique ensuite qu'il a diligenté une étude pour estimer le montant des économies d'énergie liées à l'éclairage par ampoules LED sur la commune :

Pour le bourg : économie estimée à 254,00 €/an (consommation + abonnements) et 428,50 € HT (entretien sur tarification)

Pour les hameaux : économie estimée à 479,00 €/an (consommation + abonnements) et 693,50 € HT (entretien sur tarification)

## LUMINAIRE DE SORNAY

Suite aux évènements climatiques survenus courant septembre, le luminaire de Sornay a été endommagé. Un devis de réparation avec passage en éclairage à ampoule LED a été donné par le SIEEEN :

Coût total TTC : 3 480,00 €

Participation communale : 500,00 €.

## ÉGLISE

Le Maire propose au conseil municipal de supprimer l'éclairage de l'église la nuit, expliquant que celui-ci est fait par lampes halogènes dont la consommation est importante. Le conseil municipal valide cette proposition. L'éclairage de l'église sera donc éteint la nuit.

## ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE

Afin de respecter les préconisations énergétiques, le conseil décide que seule la façade de la Mairie sera illuminée. David PETIT s'interroge sur la possibilité de mutualiser le coût de cette opération avec la Communauté de Communes Loire Allier (CCLA).

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### 2022/OCTOBRE/007

#### BUSES / AQUEDUCS CHEMIN D'OLIVEAU

Suite travaux sur le réseau d'eau réalisés par le SIAEP Allier Nivernais, nous avons eu connaissance de désordres (buse / aqueduc obstrués). Cela pourrait devenir problématique lors de fortes pluies car les eaux ne peuvent plus s'évacuer correctement, inondant de fait les terrains à proximité.

L'entreprise en charge des travaux, mandatée par le SIAEP Allier Nivernais, a été contactée et a reconnu sa responsabilité dans les désordres constatés. Des travaux de réfection réalisés par l'entreprise sont prévus.

### 2022/OCTOBRE/008

#### RETOUR SUR LE TEMPS D'ÉCHANGE DU 23 SEPTEMBRE 2022 AVEC LA POPULATION

Environ 30 administrés étaient présents à ce temps dédié à l'échange avec les élus. Les différents points évoqués sont :

- Le déploiement de la fibre sur la commune,
- Le budget,
- Les microcoupures électriques,
- La défense incendie,
- Le réseau d'eau et l'assainissement,
- La rénovation de la passerelle au sentier des cigognes,
- Les containers à poubelle pour les résidences secondaires,
- Les travaux de réfection de l'église

Ce temps d'échange s'est conclu par un verre de l'amitié offert par la municipalité. Le Maire remercie son conseil municipal pour avoir été présent lors de ce premier exercice, conforme à l'engagement de la profession de foi.

*Ce temps d'échange était constructif et s'est tenu dans la bonne humeur. Le conseil municipal souhaite renouveler cette expérience en 2023 et programme une date (à confirmer) : le 2 juin 2023 à l'espace Jean-Philippe PETIT.*

#### 2022/OCTOBRE/009

##### RELEVES DU RADAR PEDAGOGIQUE

*Le relevé trimestriel du radar pédagogique est présenté au conseil municipal. Quelques vitesses excessives sont à retenir, notamment 121 km/h le 24 juin 2022 à 21h35, 135km/h le 11 août 2022 à 23h30.*

#### 2022/OCTOBRE/010

##### MÉMOIRE EN DÉFENSE

*Le Maire porte à la connaissance des élus le mémoire en défense de l'avocat de la commune, dans le dossier en cours avec un administré.*

#### 2022/OCTOBRE/011

##### RESTAURATION SCOLAIRE

*A l'initiative du SICC, depuis la rentrée scolaire 2022, un changement de prestataire a été effectué pour les classes de maternelles et de primaires du RPID de Saint-Pierre-Le-Moûtier. La Mairie de Saint-Léger-des-Vignes fournit désormais des repas, en lieu et place d'un prestataire industriel.*

*Ce changement visait à améliorer la qualité des repas fournis aux enfants, ce qui avec du recul, se vérifie : le SICC constate une baisse significative des retours assiettes, le bilan est donc très positif pour les enfants.*

*Cette nouvelle prestation de qualité a engendré une augmentation de 1€ par repas. Les membres du SICC ont décidé que la moitié de cette augmentation serait prise en charge par le Syndicat (donc par les communes adhérentes) et l'autre moitié resterait à la charge des familles.*

*Pour un mois complet (16 jours de cantines), le surcoût de 16€ est réparti ainsi :*

- 8€ pour les communes
- 8€ pour la famille

*Prochains Conseils Municipaux : 04 Novembre 2022 à 18h30 et  
09 Décembre 2022 à 18h30*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H53.*

**2022/OCTOBRE/001 à 2022/OCTOBRE/011**

*Le Secrétaire,  
Samuel GIEMZA*

*Le Président,  
Jean DELEUME*